



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 29 mai 2024 à 19h00 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : MM. Danny Minville
Jean-Louis Clavet
Normand Poirier
Josée Boulay
Nancy Cloutier

ABSENT MR : Jean-Williams Ayotte

Était également présent monsieur Bernard Coulombe, directeur
général et greffier.

Ouverture de la séance

Son honneur le maire, monsieur Marcel Minville constatant qu'il
y avait quorum déclare la séance ouverte.

1- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution #100-05 -2024

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE, IL EST
RÉSOLU :
QUE l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

- 1- Engagement préposées boutiques
- 2- Demande de dons Fondation Esdras Minville
- 3- Soumission pour pancartes
- 4- Factures à payer
- 5- Période de questions
- 6- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 101-05-2024

ENGAGEMENT : PRÉPOSÉES A L'ACCUEIL AUX BOUTIQUES

IL EST RÉSOLU :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL engage mesdames Nicole Marticotte et
Marie-Josée Vallerand pour le Café boutique du Quai et
mesdames Léonie Gauthier et Marie-Ève Perry pour la boutique
de la Torpille. Le Coût horaire : selon le salaire minimum
pour une période de 16 semaines L'emploi débute ce lundi 3
juin 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution # 102-05-2024

FONDATION ESDRAS MINVILLE

SUR LA PROPOSITION DE DANY MINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

N° de résolution
ou annotation
Que le conseil municipal autorise un montant de 150.00\$ à LA FONDATION ESDRAS MINVILLE

Pour une fête de reconnaissance et de valorisation de la communauté éducative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution #103-05-2024

SOUMISSION ACHAT PANNEAUX ET POTEAUX

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité place la commande de panneaux de signalisation chez SPECTRALITE, soumission SC 55778 au montant de 830.40 +tx.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution #104-05-2024

Facture à payer

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST RÉSOLU;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à payer la facture SIGNEL (ACHAT ENSEIGNES) montant de 803.56\$ GROUPE ALTUS (TENUE A JOUR) 4 356.69\$ TOTAL DE 5 160.25\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions.

Aucune question

Levée de séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19.04

« Je, Marcel Mainville maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Greffier



N° de résolution
ou annotation

